



Paris, le 30 mai 2024  
Monsieur Stanislas GUERINI  
Ministre de la Fonction et la Transformation Publiques  
101, rue de Grenelle 75007 PARIS

**Objet:** Pour la liberté d'expression et le droit syndical : le ministre Darmanin doit retirer sa plainte !

Monsieur le Ministre,

Olivier Cuzon, enseignant et syndicaliste, co-secrétaire de l'Union interprofessionnelle de Solidaires 29 et représentant de SUD éducation 29 en Comité Social d'Administration Spécial Départemental, a été auditionné le 19 avril 2024 au commissariat de Brest suite à une plainte pour "diffamation et injure publiques à l'encontre de la police et de la gendarmerie" déposée par le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin lui-même.

Le ministre de l'Intérieur reproche à SUD éducation 29, à travers un de ses représentants Olivier Cuzon, la publication d'un article sur son site internet dans lequel le syndicat cite des enquêtes journalistiques faisant état de discours racistes, homophobes ou misogynes au sein de l'armée et de la police pour interroger l'intrusion de dispositifs de promotion de l'armée au sein du service public d'éducation.

Le passage incriminé ne vise en aucun cas à porter atteinte à l'institution, mais bien à ouvrir un débat à partir notamment d'enquêtes journalistiques sérieuses.

Par cette plainte qui attaque personnellement un syndicaliste, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, porte atteinte à la liberté d'expression et au droit syndical en faisant planer la menace d'une plainte après toute expression syndicale qui serait susceptible de déplaire au gouvernement.

En tant qu'employeur public et ministre de l'ensemble des agent-es publics, votre responsabilité est bien de garantir le bon exercice du droit syndical aux agent-es publics. Les organisations CFDT, CGT, FSU et Solidaires dénoncent avec la plus grande fermeté les pratiques de répression antisyndicale, d'atteinte à la liberté syndicale et à la liberté d'expression qui se font jour. Les organisations CFDT, CGT, FSU et Solidaires vous interpellent, Monsieur le ministre, afin que la plainte déposée contre Olivier Cuzon soit retirée au plus vite.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Mylène Jacquot  
Secrétaire Générale  
de l'UFFA-CFDT

Sylviane BROUSSE  
Coordonnatrice de la CGT Fonction publique

Benoit Teste  
Benoit TESTE  
Secrétaire général de la FSU

Gaëlle Martinez  
Déléguée Générale  
Solidaires Fonction Publique